



DESSINONS ENSEMBLE NOTRE VILLE DE DEMAIN

L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Conformément à l'article L.151-4 du code de l'urbanisme, le rapport de présentation d'un Plan Local d'Urbanisme s'appuie également sur un diagnostic établi au regard des besoins répertoriés en matière de développement agricole, de développement forestier, d'aménagement de l'espace, d'environnement, notamment en matière de biodiversité, (...), d'équipements sportifs, et de services.

L'empreinte environnementale

Des milieux naturels et des paysages riches et diversifiés

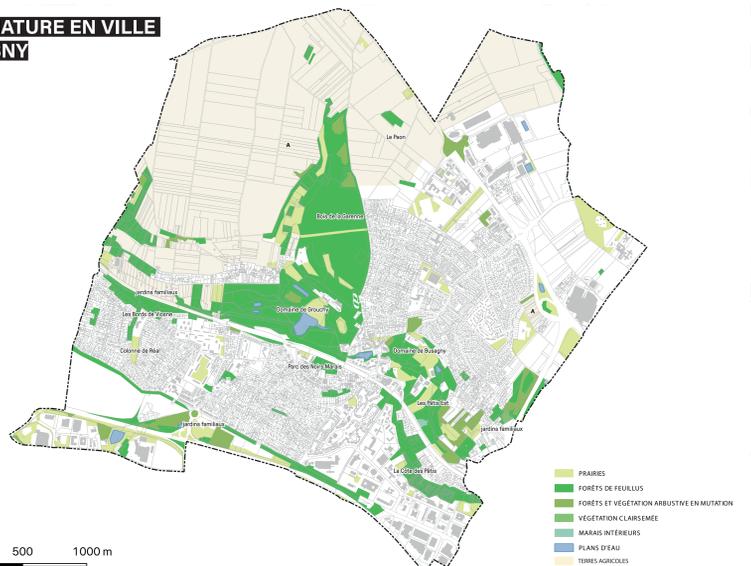
- Des grandes entités naturelles constituées par le bois de la Garenne et le domaine de Grouchy, deux grands massifs boisés significatifs, en continuité l'un de l'autre. Avec le plateau agricole, il s'agit des principaux cœurs de biodiversité de la commune.
- De nombreux réservoirs relais des cœurs de biodiversité
 - Les boisements des versants de la vallée de la Viosne de taille plus modeste,
 - Les boisements humides et marais de fond de vallée qui présentent une grande valeur écologique, hydrologique et paysagère,
 - Les milieux aquatiques, cours d'eau, marais et mares d'importance écologique, hydrologique et paysagère,
 - Les espaces publics aménagés comme les différents parcs, jardin familiaux, accotements, ...
 - Des alignements d'arbres et arbres ponctuels qui caractérisent et structurent également l'espace public.

La commune est ainsi marquée par une nature diversifiée, celle des grands éléments naturels qui marquent le paysage, mais aussi par une nature du quotidien entretenue, aménagée et exploitée.

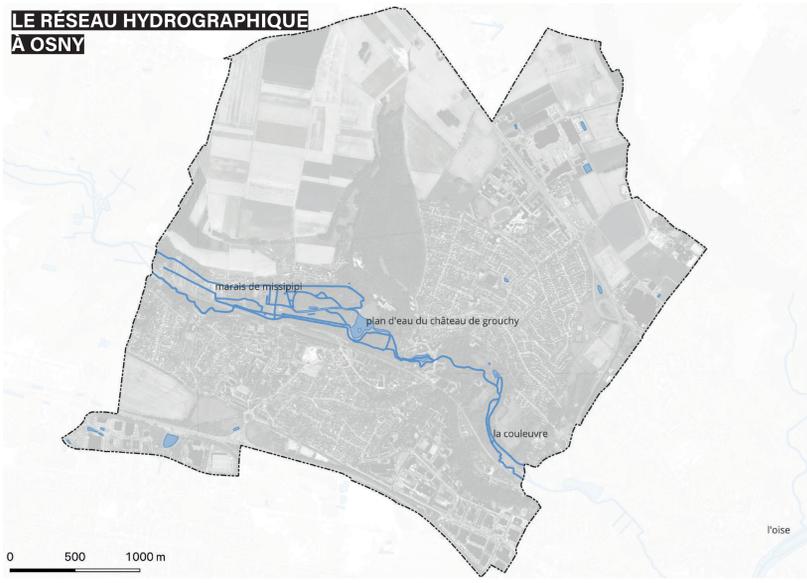
Le PLU dans les faits

Le Plan Local d'Urbanisme peut mettre en place des outils permettant d'assurer la préservation, la conservation et la restauration du paysage et des espaces naturels comme, par exemple, les Espaces Boisés Classés, les Espaces Verts Protégés, les Espaces de Continuité Écologique, ... D'autres outils peuvent enrichir le dispositif avec notamment la rédaction de prescriptions visant à organiser des mesures compensatoires de replantation.

LA NATURE EN VILLE À OSNY

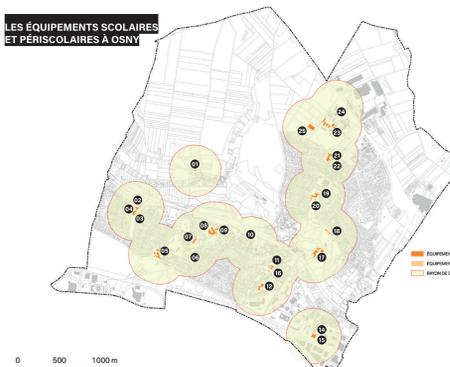


LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE À OSNY

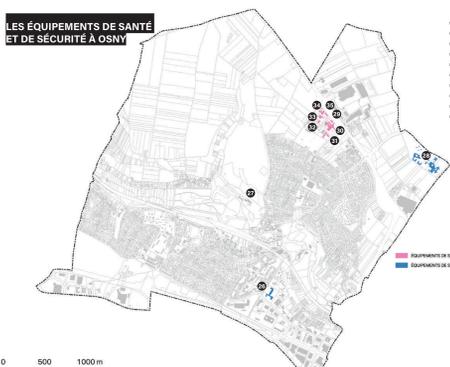


Les équipements publics

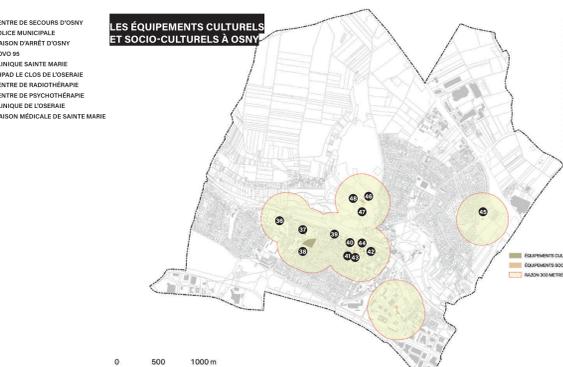
- La commune présente une riche offre d'équipements publics bien répartie sur le territoire. Effectivement, une grande partie de la commune est couverte par les rayons de confort de 300 à 500 mètres (environ 5 à 7 min à pied) des équipements.



- #### LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES ET PÉRI-SCOLAIRES À OSNY
- ÉCOLE MATERNELLE & ÉLÉMENTAIRE D'YMARNOCK
 - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LAMETH
 - ÉCOLE MATERNELLE LAMETH
 - ACCUEIL DE LOISIRS LAMETH
 - COLLÈGE LA BRUYÈRE
 - ACCUEIL DE LOISIRS DU BOIS JOLI
 - ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE DE SAINT EXUPÉRY
 - ÉCOLE SAINT EXUPÉRY
 - ÉCOLE MATERNELLE CHAUCOT
 - MAISON DE L'ENFANCE
 - ÉCOLE MATERNELLE LES VIGNES
 - GRUPE SCOLAIRE DE LA RAVINÈRE
 - ACCUEIL DE LOISIRS DE LA RAVINÈRE
 - ÉCOLE DES PETITS PAS
 - ÉCOLE MATERNELLE & ÉLÉMENTAIRE JAMONDEVRA
 - ACCUEIL DE LOISIRS LES VIGNES
 - COLLÈGE SAINT STANISLAS
 - LYCÉE PROFESSIONNEL SAINT STANISLAS
 - COLLÈGE SAINT STANISLAS
 - GRUPE SCOLAIRE PAUL ROTH
 - ACCUEIL DE LOISIRS PAUL ROTH
 - GRUPE SCOLAIRE YVES LE GUERN
 - ACCUEIL DE LOISIRS YVES LE GUERN



- #### LES ÉQUIPEMENTS DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ À OSNY
- CENTRE DE SECOURS D'OSNY
 - POLICE MUNICIPALE
 - MAISON D'ARRÊT D'OSNY
 - SONSIR
 - CLINIQUE SAINTE MARIE
 - BHAPAD LE CLOS DE LOZÈRE
 - CENTRE DE MAGNÉTHERAPIE
 - CENTRE DE PSYCHOTHERAPIE
 - CLINIQUE DE LOZÈRE
 - MAISON MÉDICALE DE SAINTE MARIE



- #### LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS ET SOCIO-CULTURELS À OSNY
- CENTRE SOCIO-CULTUREL LE DÉCIC
 - SALLE MULTI-ACTIVITÉS ANTOINE DE ST EXUPÉRY
 - CIMETIÈRE COMMUNAL
 - FONDAIRIE DES ARTS ET DES LOISIRS
 - MAISON DES ASSOCIATIONS
 - MÉDIATHÈQUE
 - ÉGLISE
 - PRÉBÛTERE
 - SALLE SAINT JOSEPH
 - ESPACE FRANÇOIS VILLON
 - MURÉ DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS
 - ÉCOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE
 - MURÉ WILLIAM THOUVENY



- #### LES ÉQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS ET PARAPUBLICS À OSNY
- HÔTEL DE VILLE
 - LA POSTE
 - CARRE MER
 - LA POSTE



- #### LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS À OSNY
- PLAINE DES SPORTS
 - PLATEAU MULTISPORTS LA BRUYÈRE
 - GYMNASÉ LA BRUYÈRE
 - PLATEAU MULTISPORTS LAMETH
 - PLATEAU MULTISPORTS RÉSIDENCE DE LA VIOSNE
 - GYMNASÉ
 - PISCINE DE LA RAVINÈRE
 - TERRAIN MULTISPORTS DE LA RAVINÈRE
 - GYMNASÉ DE LA RAVINÈRE
 - TERRAIN MULTISPORTS DU FOND DE CHARS
 - COMPLEXE SPORTIF CHRISTIAN LÉON
 - GYMNASÉ ROGER MORITZ

Le PLU dans les faits

Le Plan Local d'Urbanisme veillera aussi à engager les réflexions en termes d'équipements et services publics.

En effet, il s'agira d'appréhender les futurs besoins face aux évolutions sociétales, notamment l'offre en stationnement, le développement des mobilités douces et les services de santé et d'hébergement dans un contexte de vieillissement de la population.

L'ambiance paysagère

Un paysage local composé de 4 grandes entités

La commune bénéficie localement d'un patrimoine naturel riche, constitué d'une variété d'ambiances paysagères :

- Le plateau agricole qui s'inscrit dans la continuité des zones agricoles de grandes cultures du plateau vexinois sur la partie nord de la commune,
- La vallée de la Viosne qui sépare le territoire en deux entités nord et sud et s'accompagne de marais,
- Les grands espaces boisés que constituent le bois de la Garenne et le domaine de Grouchy,
- L'espace urbanisé entrecoupé par la voie ferrée et la vallée de la Viosne. Cette dernière induit une déclivité importante avec deux versants urbanisés qui se répondent dans le paysage communal.

Un patrimoine local garant de l'identité communale

La commune présente un patrimoine riche et reconnu :

- Un site classé : le domaine du château de Grouchy, classé par arrêté du 12 janvier 1945,
- Un site inscrit : le site inscrit du Vexin Français, il concerne la vallée de la Viosne en amont de l'urbanisation et des Marais du Mississippi, incluant la totalité de la partie boisée de ce secteur.

Outre la présence d'un patrimoine reconnu, Osny compte un «petit patrimoine» témoin de la richesse historique du territoire.

Le PLU dans les faits

Le Plan Local d'Urbanisme peut identifier et localiser les éléments de paysage et identifier, localiser et délimiter les quartiers, les îlots, immeubles bâtis ou non bâtis, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation, leur conservation ou leur restauration.